



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 31 janvier 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir M. Raymond VILLALBA
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Yona TORCAL
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Était absent non représenté :

- M. Patrick MAILLET

4 – BUDGET DE L'EAU POTABLE : OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2025, il est proposé de voter les crédits suivants :

Articles	Intitulés	Montants
21531	Réseaux d'adduction d'eau potable	25 000
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000
	TOTAL	28 000

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 13 janvier 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,


- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits anticipés précités.

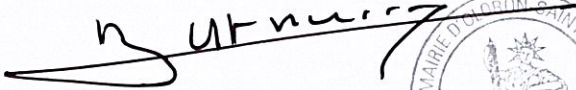
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 31 janvier 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 05/02/2025


Bernard UTHURRY
